

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR LE HANDICAP

FICHE D'INSCRIPTION

TITRE DU FILM :

RÉALISATEUR (TRICE) (S) :

NOM :

PRENOM :

PAYS DE PRODUCTION :

ANNÉE DE CRÉATION :

DUREE :

SYNOPSIS EN FRANÇAIS (de préférence) OU EN ANGLAIS :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

FORMAT DE CAPTATION :

FORMAT DE PROJECTION :

LANGUE D'ORIGINE DU FILM :

.....

SOUS-TITRAGE ? (Cocher les cases correspondantes)

En français OUI NON

En anglais OUI NON

Pour les sourds et malentendants OUI NON

AUDIO-DESCRIPTION ? (Cocher la case correspondante) OUI NON

GENRE :

• COMPÉTITION COURTS MÉTRAGES :

Film de fiction

Film documentaire

Film d'animation

3e âge (bizarre, étrange,

indéfinissable)

Film jeunesse

• COMPÉTITION LONGS MÉTRAGES

Film de fiction Film documentaire

• **SELECTION HANDICAP INTERNATIONAL (Jury Spécial) :**

Courts métrages (fiction, documentaire, animation...)
(Article 8)

NOM DE LA SOCIÉTÉ DE
PRODUCTION :

ADRESSE (DE LA PRODUCTION OU
PERSONNELLE) :

CODE POSTAL : VILLE :

PAYS.....

TELEPHONE :

E-MAIL :

Les films doivent être impérativement inscrits par l'un des ayants-droit du film (réalisateurs, producteurs, distributeurs).

DATE :

NOM et FONCTION :

TAMPON ET SIGNATURE DU RESPONSABLE:

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR LE HANDICAP

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Définition

Le Festival International du Film sur le Handicap (FIFH) est constitué de sélections de courts métrages de six minutes maximum (hors génériques) ou moins et de longs-métrages (films de fiction et documentaires). Ce festival est organisé par l'association du *Festival International du Film sur le Handicap* fondée et dirigée par Katia Martin Maresco.

Le Festival International du Film sur le Handicap est consacré aux rencontres entre les spectateurs et les professionnels et passionnés du cinéma et de la culture, associations, entreprises, fondations, etc., sur le thème du handicap sous toutes ses formes.

ARTICLE 2 : Édition

Le Festival International du Film sur le Handicap se déroulera à Lyon du 1^{er} au 6 février 2019

ARTICLE 3 : Conditions d'inscription

- Les films doivent être impérativement inscrits par l'un des ayants-droit du film (réalisateurs, producteurs, distributeurs).
- Les films inédits n'ayant jamais été diffusés y compris sur internet et dont ce serait la première participation à un festival seront privilégiés.

- La compétition est ouverte à tous les pays.

- Les courts métrages proposés en compétition, quelle que soit la catégorie, doivent durer six minutes hors génériques ou moins.

- Seuls les films réalisés par des équipes professionnelles peuvent participer au Festival International du Film sur le Handicap. Aucun film amateur n'est accepté.

- Seuls les films réalisés entre 2015 et 2018 pourront être inscrits.

- Pour les courts métrages et longs métrages français soumis au comité de sélection, le sous titrage n'est pas indispensable (ce sous titrage sera exigé si les films sont ensuite sélectionnés – Art.5)

- Les courts métrages et longs métrages dont la langue originale n'est pas le français doivent impérativement être fournis pour le comité de sélection en version sous-titrée anglaise (ou française si elle existe). La même chose sera demandée pour les films retenus en compétition.

ARTICLE 4 : Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes du 19 avril au 30 juin 2018 inclus pour les longs métrages.

Les inscriptions sont ouvertes du 19 avril au 31 juillet 2018 inclus pour les courts métrages.

Les inscriptions se feront uniquement sur « Shortfilmdépot »

<https://www.shortfilmdepot.com/>

- Le règlement et la fiche d'inscription sont disponibles et consultables sur le site officiel du festival : <http://festival-international-du-film-sur-le-handicap.fr/>

ARTICLE 5 : Films retenus en compétition

Sous-titrages :

- **Les courts métrages et longs métrages en français** retenus en compétition devront impérativement être fournis en version sous-titrée française.
- **Les courts métrages et longs métrages dont la langue originale n'est pas le français** doivent impérativement être fournis en version sous-titrée anglaise (ou française si elle existe).
- **Les participants retenus pour la compétition pour les courts métrages et longs métrages internationaux devront impérativement fournir :**
 - 1) Le fichier .mov de leurs films en version originale sous titré en anglais quelque soit la langue originale (y compris l'anglais).
 - 2) Le fichier .mov de leurs films en version originale sans sous titrage + un fichier « srt » ou « text » des dialogues en anglais avec le time code.
 - 3) Si une version sous titrée en français est déjà réalisée, elle devra nous être fournie en priorité.
- Les candidats qui possèdent une version en audio-description de leur film pourront la transmettre également.
- Tous les films retenus en compétition ne devront pas être visibles dans leur intégralité sur internet (facebook, you tube, vidéo...) trois mois avant le début du festival et pendant toute sa durée.

Support :

- Pour les films sélectionnés, les candidats devront renvoyer leur film au format MOV HD 1280x720 ou 1920x1080 et DCP (pour les longs métrages). Ce renvoi devra se faire dans les 30 jours à compter de la date de réponse du comité de sélection. Le non-respect de ce délai entraînerait le retrait du film de la sélection.

Les candidats retenus pour la compétition devront retourner par courrier : la fiche d'inscription complétée et signée, le règlement signé, une copie du film en haute qualité sur une clé usb ou via un lien dématérialisé.

Le tout est à envoyer à l'adresse suivante :

Festival International du Film sur le Handicap
Le Panoramique B2
810 avenue de Maurin - 34000 Montpellier

NB1 : Un même réalisateur peut proposer plusieurs films. Dans ce cas, une fiche d'inscription distincte par film est toutefois demandée.

NB2 : Les frais postaux sont à la charge du candidat.

ARTICLE 6 : Les différentes sélections

Les films sélectionnés pour le Festival International du Film sur le Handicap seront classés dans une des rubriques suivantes :

- Courts métrages d'animation
- Courts métrages documentaires
- Courts métrages de fiction
- Courts métrages jeunesse
- Courts métrages 3^e ange (bizarre, étrange, indéfinissable).
- Courts métrages sélection Handicap International (Art.8)
- Longs métrages documentaire
- Longs métrages de fiction

ARTICLE 7 : Jury et Prix

Le jury sera composé de professionnels du cinéma, de la culture, de l'audiovisuel et de la presse, invités par le Festival International du Film sur le Handicap.

Les prix suivants seront décernés :

- Prix du meilleur court métrage d'animation
- Prix du meilleur court métrage documentaire
- Prix du meilleur court métrage de fiction
- Prix du meilleur court métrage jeunesse
- Prix du meilleur court métrage 3^e ange
- Prix du meilleur court métrage Handicap International (Art.8)
- Prix du meilleur long métrage fiction
- Prix du meilleur long métrage documentaire
- Prix spécial Pascal Duquenne (Prix décerné par l'acteur pour un long métrage)
- Un Prix d'Honneur sera décerné à une personnalité.

ARTICLE 8 : Sélection, jury et Prix Handicap International

Dans le cadre d'un partenariat entre le FIFH et Handicap International, une « sélection Handicap International » a été créée. Un jury spécial et indépendant représentant l'association récompensera un film de leur choix issu de cette sélection et un prix spécifique d'importance qu'Handicap International révélera le jour même sera remis au réalisateur.

Handicap International souhaite avec cette sélection témoigner des différences de vécu du handicap à travers le monde en mettant en avant la tolérance, l'acceptation de la différence et le dévouement communautaire. Comment se reconstruire, devenir autonome dans des situations difficiles pour aller à la découverte du monde, à la rencontre des autres. Les films proposés pour cette sélection devront respecter cette orientation.

ARTICLE 9 : Comité de sélection

Un comité de sélection visionnera les œuvres des candidats afin d'établir la sélection officielle. La liste des films sélectionnés sera communiquée sur le site du festival après que les participants aient été prévenus par mail.

La direction artistique du festival décide souverainement de la sélection et des sections dans lesquelles les films seront programmés.

ARTICLE 10 : Droits

Les candidats retenus cèdent au Festival International du Film sur le Handicap, sans contrepartie, le droit de diffuser les films sélectionnés pour le jury, pour la presse, ainsi que pendant toute la durée du festival en février 2019.

Cet accord vaut également pour quelques films que la direction du festival choisira et proposera lors d'une avant première au sein de l'Université Lumière Lyon 2 en octobre 2018.

Indépendamment de la compétition, les films inscrits pourront également être sélectionnés par la direction du festival pour intégrer les sélections de films proposées lors des projections publiques dans différentes villes en France en lien avec les événements du « Tour Festival ».

Dans ce cas précis, un montant forfaitaire pour les diffusions sera proposé aux ayants droits des films et dès lors qu'il y aura un accord, il sera contractualisé.

Certains films sélectionnés par le FIFH feront partie d'un programme proposé aux festivals partenaires en vue d'être diffusés. Les films choisis par le FIFH pour intégrer ce programme feront l'objet d'une convention spécifique qui sera établie à part entre le FIFH et les réalisateurs/producteurs après concertation.

Les participants garantissent disposer des droits de toutes natures relatifs au film, à tous les éléments et aux clichés photographiques qu'il aura adressés et garantit l'Association contre tout recours de tiers à ce sujet.

Le Festival International du Film sur le Handicap décline toute responsabilité en cas d'emprunt par des tiers d'images ou de musiques des films sélectionnés.

Tout matériel envoyé (exception faite des DCP) ne sera pas restitué et sera conservé dans les archives du FIFH.

L'Association du Festival International du Film sur le Handicap est chargée de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

Toute candidature à l'édition du Festival International du Film sur le Handicap, implique l'acceptation du présent règlement.

Date :

Nom et fonction :

Tampon/signature du responsable :